

Communauté de communes de la Haute Vallée du Thoré :
Albine, Bout-du-Pont-de-l 'Arn, Lacabarède, Labastide-Rouairoux,
Rouairoux, Saint-Amans-Valtoiret, Sauveterre



Rapport annuel 2016



Sommaire

PARTIE I : Activité Générale en 2016

Introduction

1. **Organisation générale**
2. **Compétences**
3. **Ressources humaines**
4. **Budget Général de 2016**
5. **Vie de la collectivité**

PARTIE II. Projets de développement

1. **Cadre de vie**
2. **Environnement**
3. **Tourisme**

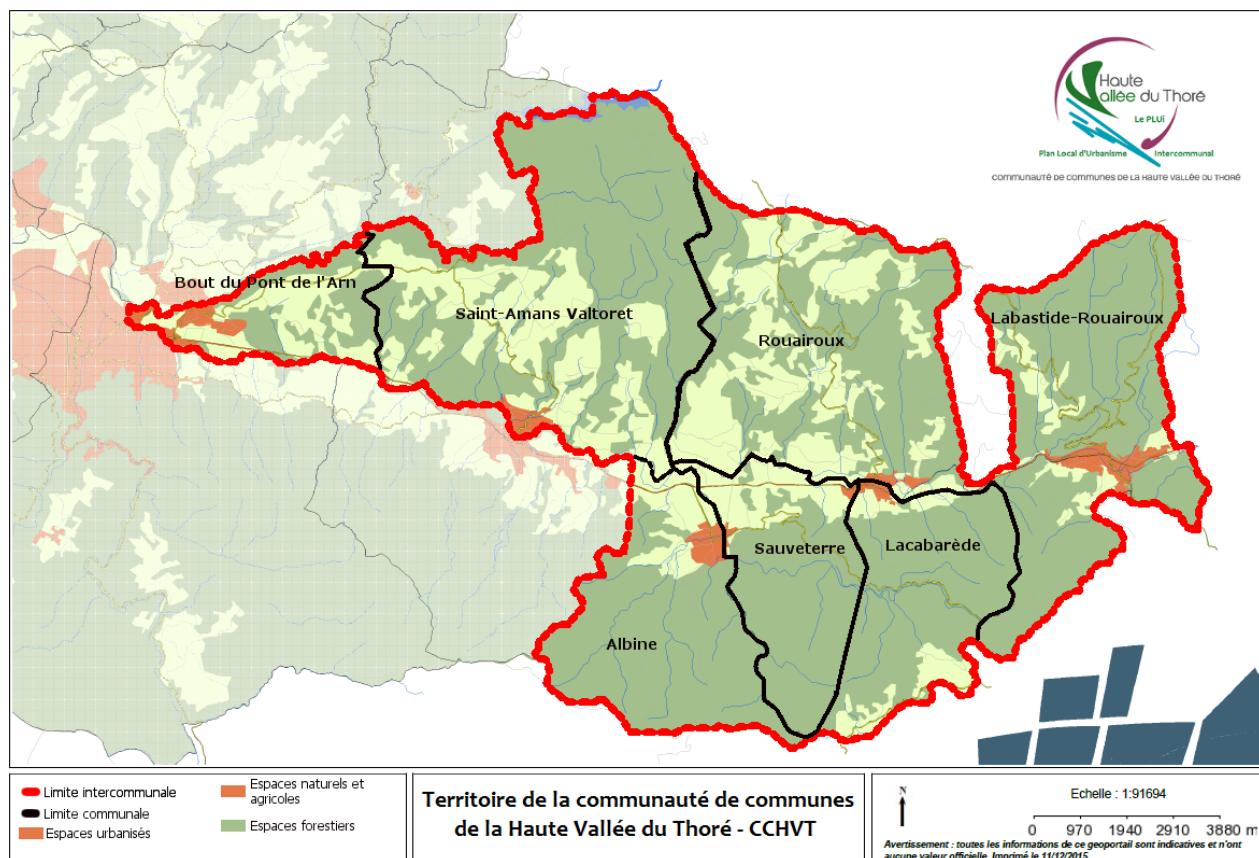
PARTIE III : Prix et qualité du service public d'élimination des déchets

- A. **Les indicateurs techniques**
 1. Territoire et organisation
 2. la collecte
- B. **Les indicateurs financiers**
 1. Bilan annuel
 2. Modalités d'exploitation

PARTIE I :

Activité Générale de 2016

Introduction



La CCHVT est située au sud-est du département du Tarn, limitrophe de l'Aude et de l'Hérault. Elle est composée de 7 communes : Albine, Labastide-Rouairoux, Lacabarède, Rouairoux, Saint-Amans-Valtoret, Sauveterre et Bout-du-Pont-de-L'Arn. Elle compte 5 641 habitants (DGF). En 2014, le conseil communautaire s'est renouvelé suite aux élections municipales et communautaires. En 2016, la loi NoTRe impose aux intercommunalités situées en zone de montagne de moins de 5000 habitants (population municipale de 2012) à se regrouper avec d'autres communes ou intercommunalités. La communauté de communes est concernée.

1. Organisation générale

Suite aux élections communales et communautaires, le conseil communautaire a été renouvelé le 7 avril 2014 :

Président : Philippe Barthès

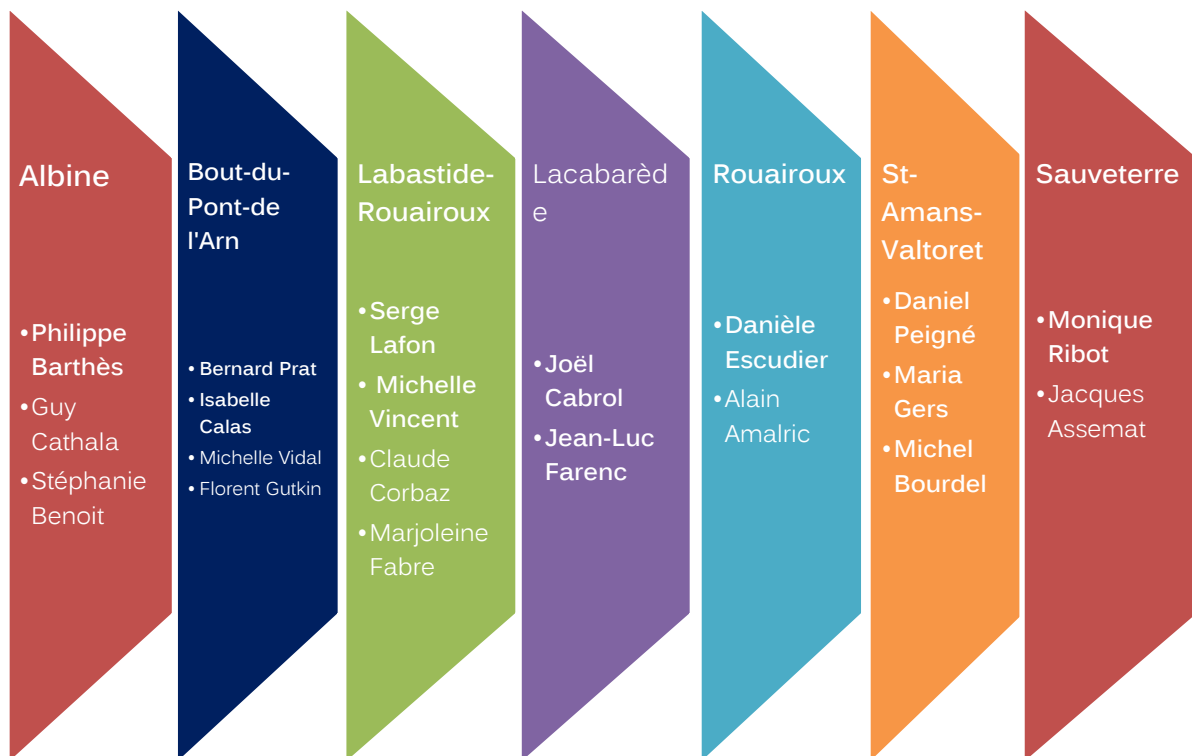
1^{er} Vice-Président : Bernard Prat

2^e Vice-Président : Daniel Peigné

3^e Vice-Président : Serge Lafon

4^e Vice-Président : Jean-Luc Farenc

→ 20 délégués communautaires (4 pour les communes de plus de 1000 habitants, 3 pour les communes entre 500 et 1 000 habitants, 2 pour les communes de moins de 500 habitants)



Commissions :

- Vie économique, M. Bernard Prat, Vice-Président en charge de la commission
- Environnement, M. Serge Lafon, Vice-Président en charge de la commission
- Cadre de vie, M. Jean-Luc Farenc, Vice-Président en charge de la commission
- Tourisme, M. Philippe Barthès, Président en charge de la commission

2. La loi NoTRE

La loi qui définit la nouvelle organisation territoriale contraint les EPCI situés en zone de montagne à atteindre un minimum de 5 000 habitants (en population municipale). La Haute vallée du Thoré s'est donc retrouvée menacée de dissolution pour rejoindre l'agglomération Castres-Mazamet. Les élus ont donc décidé à l'unanimité de défendre la haute vallée du Thoré. Pour cela, un travail de communication a été accompli avec l'agence de communication INCONITO. Un livret présentant les actions de l'intercommunalité a été créé et présenté aux élus de la CDCI. M. Barthès, président de la communauté de communes a donc défendu le territoire intercommunal et le schéma départemental de coopération intercommunale a été adopté. La communauté de communes de la haute vallée du Thoré accueillera 2 nouvelles communes en janvier 2017 : le Vintrou et le Rialet. Ces communes permettent d'atteindre le seuil des 5000 habitants. Les statuts de l'intercommunalité ont donc été modifiés afin de répondre également aux exigences de la loi NoTRE.

3. Modification des statuts

La représentativité ne peut plus être décidée selon un commun accord avec les communes. Des bases sont imposées aux mairies. Les compétences ont également évolué. Les statuts ont donc été réécrits pour respecter ces bases :

Statuts de la CCHVT approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2016 :

SOMMAIRE

TITRE 1 : PERIMETRE ET GOUVERNANCE DE LA CCHVT	2
ARTICLE 1 : CREATION	2
ARTICLE 2 : DENOMINATION	2
ARTICLE 3 : PERIMETRE ET SIEGE	2
ARTICLE 4 : CONSEIL DE COMMUNAUTE	2
ARTICLE 5 : BUREAU	3
ARTICLE 6 : TRESORIER	3
ARTICLE 7 : DUREE	3
TITRE 2 : COMPETENCES	4

ARTICLE 1 : COMPETENCES OBLIGATOIRES	4
ARTICLE 2 : COMPETENCES OPTIONNELLES	6
ARTICLE 3 : COMPETENCES FACULTATIVES	6
TITRE 3 : ORGANISATION DE LA CCHVT	9

TITRE 1 :

PERIMETRE ET GOUVERNANCE DE LA CCHVT

ARTICLE 1 : CREATION

En application des articles L 5214-1 à L 5214-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été créé une Communauté de Communes entre les Communes adhérentes aux présents statuts.

ARTICLE 2 : DENOMINATION

La Communauté de Communes prend la dénomination suivante :

Communauté de Communes de la Haute Vallée du Thoré

ARTICLE 3 : PERIMETRE ET SIEGE

Le périmètre de la Communauté de Communes est fixé ainsi qu'il suit : Albine, Bout-du-Pont de l'Arn, Labastide-Rouairoux, Lacabarède, Rouairoux, Saint-Amans-Valtoret, Sauveterre.

A compter du 1^{er} janvier 2017, le Vintrou et le Rialet seront intégrés au périmètre de la Communauté de communes.

Le siège de la Communauté de Communes est fixé à la Mairie de Saint-Amans-Valtoret, 81240 Saint-Amans-Valtoret.

ARTICLE 4 : CONSEIL DE COMMUNAUTE

La communauté de communes est administrée par le conseil de communauté composé de délégués des communes adhérentes, dans les conditions définies par le Code Général des collectivités territoriales. La composition est fixée par arrêté préfectoral.

ARTICLE 5 : BUREAU

La Communauté de Communes procède, dans les conditions prévues par l'article L 5211-10 du Code Général des collectivités territoriales, à l'élection d'un bureau composé de :

- un Président,
- un ou plusieurs vice-présidents,
- des autres membres, représentant les communes n'ayant pas de présidence ou de vice-présidence.

ARTICLE 6 : TRESORIER

Le receveur de la Communauté de Communes est désigné par le Préfet du Tarn après avis du directeur départemental des finances publiques

ARTICLE 7 : DUREE

La Communauté de Communes est instituée pour une durée illimitée.

TITRE 2 :

COMPETENCES

ARTICLE 1 : COMPETENCES OBLIGATOIRES

1. Aménagement de l'espace :

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire,
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur,
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,

2. Développement économique :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

3. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

4. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

ARTICLE 2 : COMPETENCES OPTIONNELLES

1. Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- Actions de sensibilisation pour le respect et la préservation de la nature, de l'environnement et du petit patrimoine bâti.
- Réalisation des travaux liés-à la valorisation du patrimoine naturel et au bâti.
- Réalisation des études et des travaux contribuant à une meilleure connaissance et préservation de la biodiversité
- La création, l'animation, l'entretien, le balisage, la signalisation et la promotion des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR et faisant l'objet d'une labélisation.
- La création, l'animation, l'entretien, le balisage, la signalisation et la promotion de petites boucles de randonnée à thèmes et des liaisons voie verte-centre bourg.
- La création, l'animation, l'entretien, le balisage, la signalisation et la promotion d'un GR de Pays.
- L'entretien des petites boucles de randonnées à thèmes et la promotion du GR de Pays comprend l'entretien des constructions implantées en bordure de ces chemins (fontaines, puits, pierres dressées, murs en pierres sèches..).
- Animation et promotion de la voie verte Passa Pais,

2. Politique du logement et du cadre de vie :

- Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), intervention en matière d'amélioration de l'habitat,
- Réalisation d'un guide de recommandations architecturales et paysagères pour la réalisation de travaux sur le bâti.
- étude, création, construction, aménagement, gestion concernant les projets élaborés dans les études de revitalisation rurale réalisée par la communauté de communes

3. Action sociale d'intérêt communautaire

Petite enfance

- Participation financière au fonctionnement de structures d'accueil pour la petite enfance d'intérêt communautaire, en contrepartie de places réservées aux enfants de 0 à 3 ans habitant le territoire de la Communauté de Communes de la Haute Vallée du Thoré.

Cette participation est actée dans un contrat CAF dont les communes membres peuvent être cosignataires pour chacune en ce qui la concerne.

- Participation financière à la gestion et animation du réseau d'assistantes maternelles de la Montagne Noire à hauteur des prestations réalisées sur la Communauté de Communes de la Haute Vallée du Thoré inscrites dans un contrat CAF.

Santé

- étude, création, construction, aménagement, gestion d'une maison de santé pluridisciplinaire intercommunale.

- étude, création, construction, aménagement, gestion de structures favorisant :
→ l'accès aux soins et l'accueil aux personnes handicapées
→ l'accueil des femmes en difficultés

4. Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

ARTICLE 3 : COMPETENCES FACULTATIVES

1. Culture

1.1. Mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et architectural:
- Réalisation d'un inventaire du patrimoine existant.

1.2. Création d'équipements structurants à vocation culturelle : création d'espaces multiculturels pour des résidences d'artistes ou lieux d'expositions

1.3. Dynamisation culturelle
Mise en réseau des équipements culturels

2. Communication

2.1. Développement des moyens modernes de communication
-Développement des moyens d'accès et des usages des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
-Mise en œuvre d'un programme de suppression des zones blanches ADSL.

2.2. Politique de communication et d'information : diffusion de la programmation et des manifestations de la Haute Vallée du Thoré.

2.3. Politique d'accueil : création, diffusion, gestion et communication d'un pack accueil de la haute vallée du Thoré

2.4. Aménagement numérique : étude, réalisation et gestion du réseau d'initiative publique

3. Sport, jeunesse, associations

3.1. Réseau des écoles publiques : gestion du réseau des écoles rurales de la Haute Vallée du Thoré

3.2. Développement de l'offre sportive

Piscine : mise en œuvre d'une convention avec la CACM pour permettre l'utilisation de la piscine de Mazamet aux enfants du territoire.

3.3. Participation au développement culturel des collégiens par le biais de subventions accordées au Foyer socio-éducatif du collège.

4. Energies renouvelables

- étude, création, gestion et entretien des réseaux de chaleurs bois

5. Assainissement

- Réalisation d'études sur la prise en charge par la communauté de communes de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020

- Création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC) : le contrôle des installations d'assainissement non collectif s'effectue :

1° Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu, à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager et en une vérification de l'exécution.

2° Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien

6. Eau

- Réalisation d'études sur la prise en charge par la communauté de communes de la compétence eau au 1^{er} janvier 2020

- Réalisation d'études sur l'alimentation en eau potable : les études nécessaires à la mise en place des périmètres de protection des ressources en eau potable, les études de recherche de nouvelles ressources.

7. Mise en place d'un système d'information Géographique sur le territoire

8. Reconversion des friches industrielles :

→ Réalisation d'un diagnostic des friches industrielles, d'études de faisabilité concernant les projets de reconversion

→ Mise en œuvre de politiques de reconversion au cas par cas : dépollution, démolition, aménagement, vente ou réutilisation de l'espace.

9. Aménagement de l'aéroport régional de Castres-Mazamet.

10. Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations

Dans le cadre d'une meilleure gestion de service, la Communauté de Communes de la Haute Vallée du Thoré adhère au Syndicat mixte du bassin de l'Agout dans le cadre des compétences présentées ci-dessous :

- l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur l'unité hydrographique du bassin versant de l'Agout, dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin de l'Agout,
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, des plans d'eau, protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines présents sur le bassin versant de l'Agout et présentant un caractère d'intérêt général
- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique de l'Agout dans l'objectif de la défense contre les inondations.

11. Prise en charge des animaux abandonnés ou errants.

12. Elaboration, approbation et mise en œuvre des politiques contractuelles de développement et d'aménagement du territoire engagées avec l'Etat, les Collectivités locales, les établissements publics de coopération intercommunale, les Chambres Consulaires et l'Union Européenne, la Communauté de Communes étant ainsi habilitée à passer toutes les conventions nécessaires avec ces partenaires.

13. Prestations et échanges de services

- Prestations de service entre la Communauté de Communes et un EPCI à fiscalité propre limitrophe :

Dans le cadre d'une meilleure gestion de service, la Communauté de Communes de la Haute Vallée du Thoré assure ou délègue par convention la collecte des ordures ménagères pour le compte d'EPCI à fiscalité propre limitrophe.

Cette prestation est justifiée en regard du petit nombre de familles résidentes dans ces quartiers et de la proximité géographique de ces quartiers avec la Communauté de Communes de la Haute Vallée du Thoré.

- Prestations de service entre la Communauté de Communes et le Conseil Départemental du Tarn :

Dans le cadre d'une meilleure gestion de service, la Communauté de Communes de la Haute Vallée du Thoré assure la collecte des conteneurs d'ordures ménagères sur des zones relevant de la compétence du Conseil Départemental du Tarn (aires de repos), situées en bordure de route départementale D 612. Cette prestation fait l'objet d'une convention entre les parties qui détermine les modalités et le montant de la compensation financière.

TITRE 3 :

ORGANISATION DE LA CCHVT

ARTICLE 1 : RESSOURCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les ressources de la Communauté de Communes sont celles prévues à l'article L 5214-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 2 : REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur définissant le fonctionnement de la Communauté de Communes sera établi par le Conseil de Communauté et approuvé par les Conseils Municipaux des Communes membres.

ARTICLE 3 : ADHESION A UN SYNDICAT MIXTE

La Communauté de Communes pourra adhérer à un syndicat mixte par simple délibération du Conseil de Communauté à la majorité absolue des suffrages exprimés dans le but de lui déléguer une ou plusieurs compétences.

4. Ressources humaines :

✓ Le personnel de la haute vallée du Thoré comprend, au 31 décembre 2016 :

Fonction	Grade	Catégorie	Nombre	
Secrétaire comptable	Adjoint Administratif Titulaire	C	1	Temps non complet (17h30)
Directrice	Attaché	A	1	Temps complet
Chargé de mission urbanisme/développement économique	Rédacteur en CDD d'un an renouvelable	B	1	Temps complet
Chauffeur-rippeur	Agent technique 1 titulaire	C	1	Temps complet
Agents polyvalents	Agent technique 2 titulaires 1 stagiaire	C	3	Temps complet

Un emploi saisonnier a été pourvu : en juillet et août (emploi technique polyvalent, remplacement pour départ en congés).

M. Menoni, chargé de mission urbanisme, n'a pas souhaité renouvelé son contrat, Mme Laure Marbot l'a donc remplacé en tant que chargé de mission urbanisme/développement économique sur un poste de cadre B. Elle a pour principale mission le suivi du PLUi, la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat et le transfert de compétence concernant les zones économiques.

✓ Plan de formation

La formation de préparation au concours interne d'agent de maîtrise a été accordée à un agent polyvalent sur l'année 2016, cependant l'agent n'a pas réussi à avoir son concours.

Plusieurs autres formations ont été validées :

- la lutte contre l'habitat indigne
- animer et mobiliser des partenaires autour d'un projet de territoire
- la facturation électronique
- déchets : connaissance de base
- maçonnerie paysagère
- formation d'intégration à la fonction publique

- ✓ Accueil des stagiaires

En 2016, la communauté de communes a accueilli une stagiaire :

- Mme Marie Lemoal qui a eu pour mission sur la mise en valeur des activités touristiques liées à l'eau et l'escalade.

5. Budget 2016 :

Le résultat de 2015 a été affecté comme suit :

	RESULTAT CA 2014	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015		CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	483 813,07€		549 278,98€	811 011,03 €	- 675 089,03€	- 609 623, 12€
				135 922,00€		
FONCT	1 292 297,96 €	483 813,07€	216 261,51€			1 024 746, 40€

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	1 024 746,40 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	609 623,12 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	415 123,28 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0

Fiscalité :

- produit fiscal attendu des taxes additionnelles de : 406 369€
- produit attendu de la fiscalité éolienne de : 23 138 €
- taux d'imposition sont fixés comme suit :

Taxe d'habitation	3.66 %
Taxe foncière (bâti)	2.31 %
Taxe foncière (non bâti)	7.17 %
Cotisation foncière des entreprises	3.23 %
Fiscalité professionnelle de zone	25 %
Fiscalité professionnelle éolienne	30.85 %

Le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été fixé comme indiqué ci-dessous :

Communes	Bases prévisionnelles	Taux	Produit attendu
ZIP Initiale	2 754 690	11,02	303 567
Bout du Pont	1 140 949	6,61	75 417
TOTAL	3 895 639		378 984

➤ Fonds de concours

Depuis 2015, une partie du budget en investissement a été consacrée aux subventions reversées aux communes sous la forme d'un fond de concours. Il n'existe pas de règlement à ce jour pour les attributions des fonds de concours, l'ensemble des dépenses d'investissement sont éligible. 700 000€ ont été bloquées pour aider les communes dans leur projet d'investissement :

- Saint-Amans-Valtoret :

- achat d'un tracteur et d'un broyeur, demande d'un fond de concours de 13 284,35€ HT
- travaux sur bâtiments communaux : demande d'un fond de concours de 36 715,65€ HT
- rénovation entrée du village : 50 000€ HT

Total : 100 000 €

- Labastide-Rouairoux :

- achat d'un véhicule utilitaire: demande d'un fond de concours de 6 732€ HT
- achat d'un mini-chargeur : demande d'un fond de concours de 10 000€ HT
- réfection du chemin communal de Bouscaud : demande d'un fond de concours de 4 505,80€ HT
- Achat d'une alarme pour l'école Lucie Aubrac : demande d'un fond de concours de 1 091,66€ HT
- Acquisition et installation d'un panneau lumineux d'information : demande d'un fond de concours de 8 714,00€ HT
- Subvention pour travaux sur bâtiments, voirie et réseaux : 45 862,32€
- Achat de stands : 7 168,33€

Total : 84 075 €

- Lacabarède :

- mise en sécurité des aires de stationnement en bordure de la RD 612 : demande d'un fond de concours de 11 275 € HT
- Acquisition d'un véhicule : demande d'un fond de concours de 10 511,24 € HT
- Assainissement : 7 766 € HT
- Feux tricolore : 4 039,70 € HT
- Radar vitesse : 10 195,83 € HT

Total : 43 787,77 €

- Rouairoux :

- achat d'une saleuse sableuse : demande d'un fond de concours de 4 500€ HT
- achat d'une épareuse : demande d'un fond de concours de 13 050€ HT
- achat d'un tracteur : demande d'un fond de concours de 27 800€ HT

Total : 45 350€

- Albine:

- réhabilitation des voies communales : demande d'un fond de concours de 30 371,70€ HT
- Travaux façades bibliothèque et lavoir : 9 536,80€ HT

Total : 39 908,50€

- Sauveterre :

- Travaux aménagement secrétariat et toiture mairie : 18 110€ HT
- Achat d'un tracteur épareuse : 31 700€ HT

Total : 49 810€

- Bout-du-Pont-de-l'Arn :

- Aménagement de la traversée du hameau de Cucussac : 50 000€
- Construction d'un local scolaire : 50 000€

Total : 100 000€

6. Vie de la collectivité

➤ Adhésion au PETR des hautes terres d'Oc

En novembre 2016, la communauté de communes a délibéré pour adhérer au PETR des Hautes Terres d'Oc. De nombreuses réunions ont donc été faites afin d'avancer sur les sujets dont le PETR a compétence : tourisme, économie, accueil de la population, petite enfance...

➤ Aide aux communes

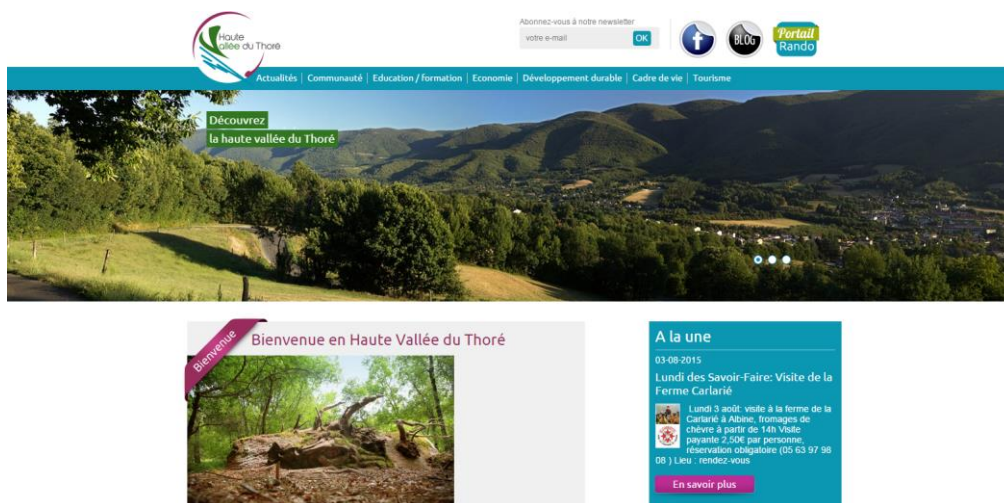
La communauté de communes en mettant à disposition son personnel technique a aidé au montage financier de l'opération « aménagement de locaux pour la création de la nouvelle boucherie à St Amans Valtoiret ». Elle a également permis aux communes de recevoir une aide pour l'amélioration de l'éclairage public.

➤ Communication

Suite au constat du manque de stratégie de communication, les élus ont souhaité lancer un appel d'offre afin de sélectionner une agence pouvant les aider dans le développement d'une

communication adaptée. L'agence incontinito a donc fourni un travail en 2016 pour définir un nouveau nom et un nouveau logo. Le nom qui a été retenu pour la communauté de communes est « Thoré-Montagne Noire » à la place de haute vallée du Thoré. Les statuts devront être modifiés pour valider ce changement. Un nouveau logo a également été trouvé.

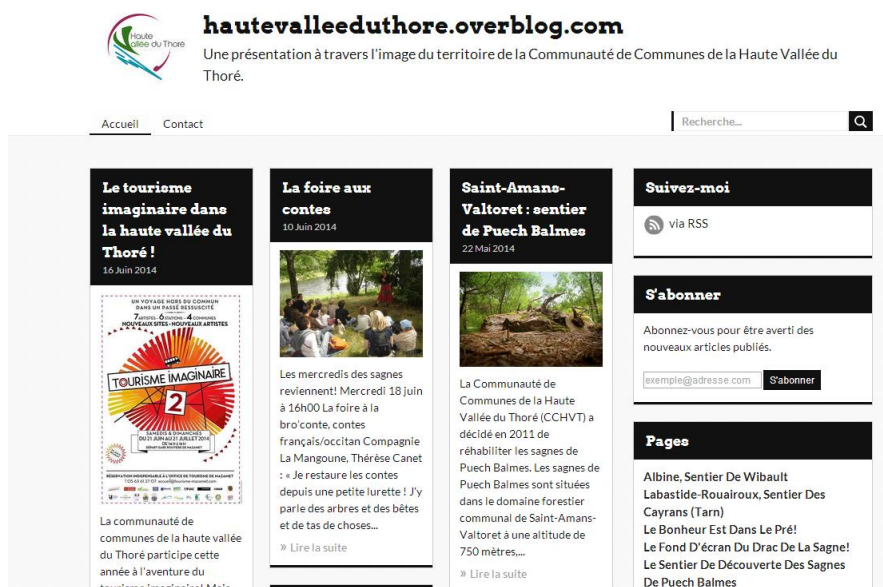
Le site internet de la communauté de communes est une porte d'entrée pour de nombreux utilisateurs afin de connaître les services et activités de la vallée du Thoré.



Les chiffres de 2014, 2015 et 2016 :

- 6 747 sessions (la période pendant laquelle un utilisateur est actif sur son site Web), 14 533 sessions en 2015, 13 477 sessions
- 4 820 utilisateurs (personne ayant ouvert au moins une session), 11 589 utilisateurs en 2015, 9 751 utilisateurs en 2016
- 17 320 pages vues en 2014, 27 609 pages vues en 2015, 25 846 pages vues

Blog :



En 2013, le blog a reçu 2 421 visiteurs pour 6 462 pages vues.

En 2014, le blog a reçu 1 786 visiteurs pour 3 651 pages vues. Une campagne spéciale sur l'histoire du délainage a été réalisée par un stagiaire durant l'été. Elle retrace l'histoire de cette industrie par l'intermédiaire de témoignage.

En 2015, une page spéciale sur le GR de Pays a été créée. Par manque de temps, le blog est assez peu alimenté en nouveaux articles. Le blog a reçu 2 687 visiteurs pour 4 024 pages vues.

En 2016, le blog a reçu 2 701 visiteurs pour

Page facebook :



Cent quatre-vingt personnes sont abonnées à la page facebook de la communauté de communes en 2014. En 2015, la page a 272 mentions j'aime. 351 mention j'aime en 2016

PARTIE II.

Projets de développement

Cadre de vie

➤ **Bilan de l'opération de réfection des façades**

L'opération « façades » a été lancée en 2007 comme mission complémentaire à celle de l'animation de l'OPAH afin d'inciter et d'aider financièrement les propriétaires à réaliser des travaux de rénovation des façades mais aussi de les aider sur un plan technique en apportant des conseils pour la réalisation des travaux.

Une mission d'animation est confiée à un prestataire privé. Cette mission comprend des visites sur place, au minimum deux (une avant et une après les travaux), la réalisation d'une fiche technique et la transmission d'un dossier à la Communauté de Communes avec proposition de subvention.

En 2014, le conseil communautaire a décidé de modifier les plafonds des subventions.

	Type de travaux	Niveau de la subvention au m ²
Catégorie 1	Peinture façade	10 €
Catégorie 2	Peinture façade et menuiseries	14 €
Catégorie 3	Enduit avec finition grattée	16 €
Catégorie 4	Enduit avec finition grattée et menuiseries	22 €

Bilan de 2016 :

Bilan par communes

Commune	Nbre de visites avant travaux	Nbre de visites après travaux	Nbre de dossiers subventionnés	Montant total des travaux	Montant total des subventions
ALBINE	4	-	2	22 334 €	2 992 €
BOUT DU PONT DE L'ARN	9	2	4	19 889 €	4 901 €
LABASTIDE ROUAIROUX	10	4	6	75 582 €	11 342 €
LACABARÈDE	-	-	-	-	-
ROUAIROUX	2	-	-	-	-
SAINT AMANS VALTORET	-	2	1	4 499 €	396 €
SAUVETERRE	-	-	-	-	-
TOTAL	25	8	13	122 304 €	19 631 €

Bilan global de l'opération :

215 visites effectuées

▣ 140 avant travaux

▣ 75 après travaux

91 dossiers subventionnés (+ 3 dossiers annulés/rejetés)

▣ 665 864 € de travaux

▣ 91 514 € de subventions

- Montant moyen de travaux : 7 317 €
- Montant moyen de subventions : 1 006 €
- Taux de subvention moyen : 13.7 %

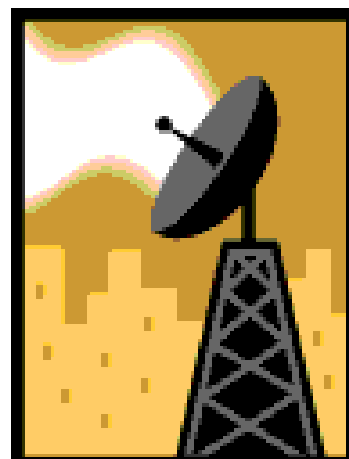
Bilan par années

Années*	Nbre visites avant travaux	Nbre visites après travaux	Nbre de dossiers subventionnés	Montant total des travaux	Montant total des subventions	Taux moyen de subvention
2007/2008	21	8	19	111 991 €	16 558 €	14,8%
2008/2009	11	8	9	39 100 €	4 881 €	12,5%
2009/2010	9	12	6	36 501 €	4 484 €	12,3%
2010/2011	11	7	9	41 237 €	5 164 €	12,5%
2011/2012	9	5	3	21 747 €	2 340 €	10,8%
2012/2013	7	3	4	24 246 €	2 740 €	11,3%
2013/2014	11	4	7	58 766 €	6 270 €	10,7%
2014/2015	16	9	8	94 093 €	12 244 €	13,0%
2015/2016	20	11	13	115 879 €	17 202 €	14,8%
2016/2017	25	8	13	122 304 €	19 631 €	16,1%
TOTAL	140	75	91	665 864 €	91 514 €	13,7%

* du 1^{er} avril de l'année au 31 mars de l'année suivante (sauf exercice 2007/2008, début de l'opération en février)



➤ **Le Haut-débit pour tous**



La Communauté de Communes de la Haute Vallée du Thoré a mis en place un programme spécifique de subventions destinées à financer la réception internet haut-débit par satellite en 2011. En 2015, une demande a été faite.

Bilan de mai 2011 à décembre 2015

Commune	Nombre de dossier subventionnés entre mai 2011 et décembre 2015	Montant des subventions versées
Albine	-	- €
Labastide-Rouairoux	1	100 €
Lacabarède	1	150 €
Rouairoux	1	150 €
Saint-Amans-Valtoret	7	1 000 €
Sauveterre	-	-€
TOTAL	6	850 €

✓ Bilan : 9 dossiers subventionnés soit 1400€ d'aides attribuées

Concernant l'arrivée de la fibre, des rencontres ont été organisées avec le Département du Tarn. Le Département est maître d'ouvrage sur le déploiement du très haut débit sur les territoires qui ne sont pas couverts par un contrat avec un opérateur privé sur le Tarn. Le but des rencontres étaient de définir quels sont les meilleurs moyens techniques pour déployer un débit suffisant sur la CCHVT et d'engager des moyens financiers nécessaires. La haute vallée du Thoré doit participer au plan de

financement pour ce déploiement. Suite à cet exposé, les élus n'ont pas souhaité bloquer une enveloppe financière spécifique pour cette action lors du vote du budget repoussant donc le déploiement du très haut débit sur le territoire. En décembre, une convention a été signée avec le Département pour s'engager concrètement en 2017 dans la démarche.

➤ **PLUi**

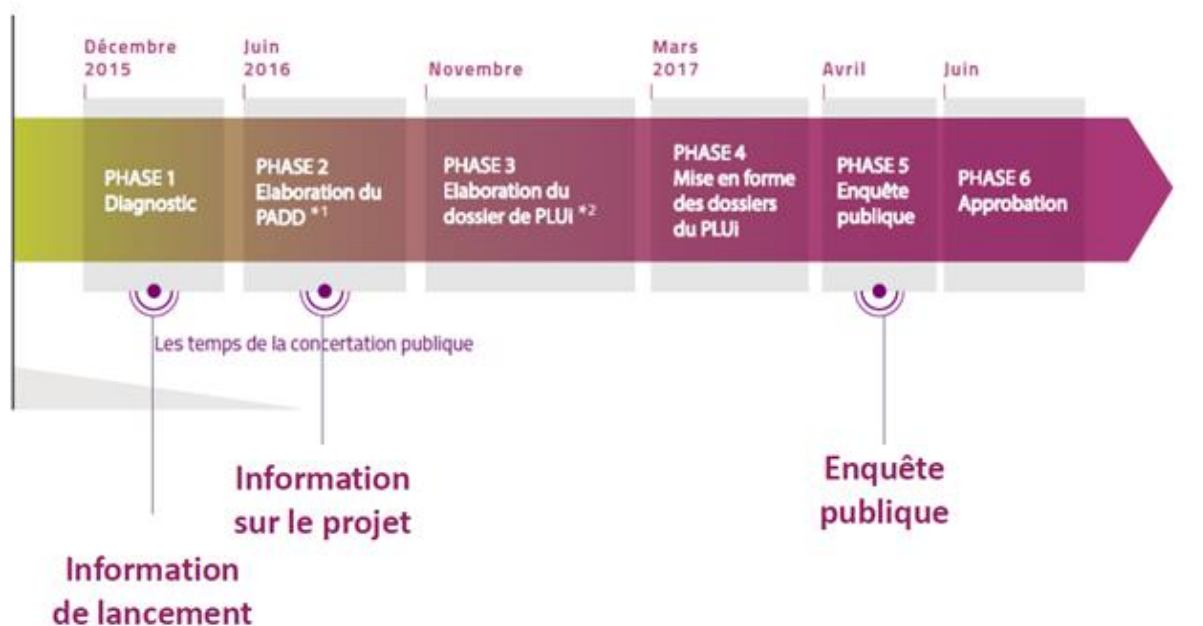
Phase 1 : Elaboration du diagnostic de territoire
Décembre 2015 – novembre 2016

Le diagnostic de territoire permet d'établir un état des lieux précis du territoire, en tenant compte de toutes les thématiques :

- > Habitat
- > Equipements et services publics
- > Les déplacements
- > Développement économique (agriculture, tourisme, industrie, commerce, services)
- > Les espaces naturels
- > L'environnement (eau – assainissement – ramassage des ordures ménagères)
- > Les friches industrielles

La construction d'un diagnostic implique une approche territoriale variée :

- > La compilation des données disponibles (analyse)
- > Des entretiens et ateliers de travail avec les personnes ressources (concertation)
- > Du travail de terrain (expertise)



Calendrier initial du projet fourni par le bureau d'études

Le diagnostic agricole

La Chambre d'Agriculture du Tarn a été mandatée afin de construire un diagnostic agricole répertoriant l'ensemble des exploitations de la vallée, le type d'agriculture principale sur l'exploitation, le cheptel, les surfaces cultivées ou pâturées, les projets des agriculteurs, les obligations réglementaires, etc.

Deux rencontres ont été organisées avec les agriculteurs, un premier atelier de travail afin de les consulter, et un second afin de leur restituer les résultats du diagnostic. Les enjeux agricoles qui en ressortent permettent d'alimenter les connaissances sur le fonctionnement du territoire, et de bien les prendre en compte.



Ateliers avec agriculteurs

Le diagnostic de PLUi

Le premier travail du bureau d'étude (BE) a été de venir présenter la démarche aux élus au sein d'un Comité de Pilotage. Le BE a présenté le calendrier et sa méthode et un temps d'échanges important a permis de répondre aux attentes et questions des élus. Il a ensuite organisé des ateliers de travail afin que les élus puissent s'exprimer sur leur vision du territoire.

Un panel de citoyen a été constitué, d'une quarantaine de personnes issues de tous horizons et habitants des 7 communes. Dans le cadre d'un atelier de travail, ces personnes ont été consultées, et le sera également à d'autres étapes de l'élaboration du document.



Atelier citoyen

Deux réunions publiques d'information ont été menées, la première à Lacabarède, et la seconde à Saint-Amans Valtoiret réunissant sur les deux sessions une quarantaine de personnes.

Le bureau d'étude, avec son travail de terrain, ses entretiens/ateliers et son expertise a pu ainsi produire le diagnostic.

Animation autour du projet

La communauté de communes a également mis en place une série d'actions d'information et de concertation autour de l'élaboration du PLUi :

> La lettre du projet

Disponible en téléchargement sur le site de la collectivité, cette lettre, première du nom, se veut un relais d'information du projet de PLUi en cours d'élaboration. Tirage à 2200 exemplaires.

> Concours photo « Nos paysages »

Afin de voir comment les habitants perçoivent les paysages de la vallée, un concours photo sur les paysages a été organisé. Deux catégories : le paysage qu'on apprécie, et celui qu'on n'apprécie pas. Voici un extrait du document de communication et quelques photos issues du concours :

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), un concours de photographie a été organisé sur les paysages.

Le principe était simple : envoyer une photo d'un paysage que l'on apprécie, et d'un paysage que l'on n'apprécie pas. Chaque photo devait être accompagnée d'un court texte justifiant son choix.

Voici la liste des lauréats :

Dans la catégorie « j'apprécie »	Dans la catégorie « je n'apprécie pas »
> 1er Prix : Caroline Cros	> 1er ex-Aequo : Caroline Cros
> 2ème prix : Sophie Bris	> 1er ex-aequo : Jacques Vidry
> 3ème prix : Dominique Jeay	> 3ème prix : Sophie Bris



> Questionnaire PLUi

Un questionnaire a été distribué dans les boîtes aux lettres, en même temps que les bulletins municipaux de chacune des communes, intégré à « la lettre du projet », soit 2200 questionnaires. Il était également possible de le remplir en ligne sur le site de la CCHVT. Contenant des questions sur tous types de sujet, son objectif était d'alimenter la vision que les habitants ont du territoire sur les habitudes du quotidien, les déplacements, les loisirs, l'habitat, l'environnement, etc...) Un bilan de ce questionnaire a été réalisé et est également disponible sur le site de la collectivité.

> Rencontres acteurs économiques

Deux sessions ont été organisées afin de rencontrer les acteurs économiques du territoire. Une première rencontre a réuni les chefs d'entreprises industrielles et de grandes enseignes commerciales. La seconde, les artisans, les commerçants et les travailleurs indépendants.

En présence des élus et des techniciens de la collectivité, les chefs d'entreprises présents ont assisté à une présentation de l'actualité de l'intercommunalité, et des projets à venir. La démarche du PLUi leur a également été présentée. Un temps d'échanges a permis ensuite aux dirigeants présents de s'exprimer sur leurs besoins, ou des questions relatives à leur activité et au PLUi en cours d'élaboration.

Ces actions développées par la collectivité ont été complétées par d'autres animations issues de conventionnement avec nos partenaires.

○ Le partenariat CPIE

Comprendre et vulgariser la Trame Verte et Bleue (TVB)

La CCHVT s'est entourée du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE des pays tarnais) afin de travailler avec les élus, les scolaires et les habitants sur la trame verte et bleue.

Un atelier avec les élus animé par le CPIE a été organisé à Saint-Amans Valtoiret, afin de présenter ce qu'est la TVB, ce qu'elle implique, et comment l'intégrer à un document d'urbanisme.

Une autre journée ouverte à tous a également été organisée à Lacabarède, le 12 Octobre 2016. L'objectif était d'expliquer le rôle de la TVB par le biais de mini-films, panneaux d'informations et de jeux. Cette journée était animée par le CPIE, avec l'appui de la CCHVT et du PNR du Haut Languedoc. Elle a réuni une quarantaine de personnes.



- Le partenariat avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc

Animation autour des paysages

Le PNRHL est venu animer une sortie sur les paysages de la vallée. Des élus et des habitants étaient présents. Les objectifs de cette sortie, sur deux sites (village de Rouairoux et entrée de ville de Bout du Pont de l'Arn (zone commerciale)) était de procéder à une lecture des paysages, en faisant le lien entre aménagement urbain et impact paysager.

La phase 2 a été commencée en novembre 2016, il s'agit de l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

➤ OPAH

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est une convention signée entre les services de l'Etat et la collectivité afin d'apporter une aide financière à la réhabilitation du bâti et la rénovation énergétique des logements. Ce dispositif, à destination des propriétaires viendra en complément du dispositif « Opération Façade » en cours.

- ✓ Démarrage de l'étude pré-opérationnelle de montage d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de Revitalisation Rurale

L'étude vise à étudier la faisabilité d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale sur la CCHVT et a pour objectifs :

- la dynamisation du renouvellement urbain dans une optique de développement durable,
- la recherche d'une mixité sociale et fonctionnelle répondant aux besoins de la population à tous les âges,
- la réponse aux besoins quantitatifs et qualitatifs en logements sur les centres-bourgs

La CCHVT a fait appel à un bureau d'étude d'Albi, afin qu'il aide la collectivité à monter cette convention. Le bureau d'étude va procéder comme suit :

- > Une étape de diagnostic : étude du bâti, état général des centre-bourgs, caractéristique des occupants des logements, dispositifs déjà existants, etc.
- > Une étape de définition des objectifs et de montage de la convention.

Ce dispositif vise également à mettre en réseau l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire (artisans, acteurs sociaux, etc.) afin de créer une dynamique locale efficace.

En complément de cette convention axée sur les logements, le bureau d'étude va également expertiser l'état des espaces publics, le fonctionnement des bourgs et la vitalité des commerces de proximité afin de créer un programme de revitalisation rurale. Ce programme est constitué d'un plan d'action visant à hiérarchiser sur les années à venir, la mise en œuvre d'actions concrètes répondant aux besoins en termes d'économie locale et d'état des espaces publics.

➤ Suivi étude Labastide Rouairoux – Atelier urbain

Dans le cadre d'une convention entre le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc et l'ENSAT (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse), des étudiants en architecture sont venus faire une étude urbaine sur la commune de Labastide-Rouairoux. Plusieurs groupes ont ainsi chacun présenter leur diagnostic et leur vision de la ville de Labastide-Rouairoux, en apportant cartographies et pistes de réflexion pour les élus. Chaque étudiant a également dessiné un projet architectural pour le réaménagement du Parc municipal.

Des restitutions ont été faites aux habitants afin de présenter les travaux des futurs architectes.

➤ Enquête déplacements

Dans le cadre de la convention avec l'Etat TepCV, et avec l'appui du CEREMA, un bureau d'étude a été retenu en décembre 2016 afin de mener une enquête sur les habitudes de déplacements des habitants de la vallée. D'une durée de plusieurs mois, cela permettra de voir les outils qu'il est possible de mettre en place dans les prochaines années afin de répondre aux besoins du territoire.

Environnement

➤ le SPANC : les contrôles de l'assainissement non collectif

Une délégation de service public a été mise en place afin d'effectuer les diagnostics concernant l'assainissement non collectif. Au vu de l'analyse des offres et de l'avis formulé par la Commission de délégation de service public, la délégation du service a été confiée à Veolia Eau.

La gestion du SPANC est déléguée à l'entreprise VEOLIA eau, Compagnie générale des eaux, direction régionale du Sud-Ouest, située à la ZAC La Plaine, 22 avenue Marcel Dassault 31 506 Toulouse Cedex 5, sous la forme d'un contrat d'affermage, à compter de la remise de l'équipement au délégataire (en date prévisionnelle le 1^{er} décembre 2013) et pour une durée de 12 ans.

Bilan des contrôles :

Commune	Nombre de diagnostics à réaliser	Nombre de diagnostics en 2016	Nombres de diagnostics effectués (total)	Nombre de diagnostics A NE PAS REALISER	REFUS	Nombre de diagnostics A REPROGRAMMER
ALBINE	10	1	7	2	0	1
BOUT DU PONT DE L' ARN	107	0	90	15	0	2
LABASTIDE ROUAIROUX	81	2	56	14	0	11
LACABAREDE	72	1	48	9	0	15

ROUAIROUX	226	6	157	36	2	31
SAINT AMANS VALTORET	199	1	143	42	1	13
SAUVETERRE	88	1	26	61	1	0
Total à effectuer:	783	12	527	179	4	73

Suite à ces constats, une réunion avec l'agence de l'eau a été programmée afin de mettre en place un dispositif d'aides aux personnes souhaitant rénover leur SPANC. Ce dispositif s'appuie sur de nombreux critères d'éligibilité :

- est clairement identifiée comme ayant un impact sanitaire et/ou environnemental avéré (écoulement d'eaux usées non traitées sur la voie publique ou sur des parcelles contigües, pollution de ruisseaux),
- ne concerne pas une vente immobilière,
- concerne un logement antérieur au 6/5/1996 et utilisé par son propriétaire comme logement principal (résidences en location ou secondaires non éligibles),
- le projet de réhabilitation est inscrit dans le cadre d'un programme groupé et cohérent de réhabilitation (opération groupée)
- la filière mise en œuvre est conforme à la réglementation en vigueur.

Suite à cela, Veolia eau nous a transmis la liste des personnes éligibles et nous avons commencé à faire circuler par courrier l'information de possibles aides aux personnes souhaitant faire leurs travaux. Cinq personnes se sont manifestées, ce qui nous a permis de signer la convention avec l'agence de l'eau pour financer en partie sur l'année 2016/2017, ces 5 installations.

➤ Réseau chaleur bois

L'ensemble des élus souhaite participer à l'étude permettant de définir s'il est avantageux ou non pour les communes d'installer une chaudière au bois ou un réseau de chaleur. Un inventaire du patrimoine communal susceptible d'utiliser cette ressource première a été effectué en 2016 avec Trifyl. Le fait que la CCHVT finance en partie le poste de conseiller en énergie partagé du parc naturel régional du Haut-Languedoc a permis de mettre à disposition l'expertise de M. Guillaume Courty au sein des communes pour proposer des solutions adaptées à leur consommation énergétique.

➤ Mise en place de périmètre de protection autour des captages d'eau

Le 1^{er} septembre 2015, le conseil communautaire a décidé d'attribuer le marché relatif à l'étude pour les autorisations des captages et des installations de production et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, et à la protection des captages dans le cadre de la procédure de mise en place des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à l'alimentation en eau potable sur le territoire de la communauté de communes au cabinet d'études EATC, M. Maurel Thierry dont le siège se situe au 70 rue des agriculteurs à Albi, pour un montant de 83 260,00 € HT, option obligatoire incluse.

Suite à la faillite du bureau AGE environnement et aux problèmes liés à ce cabinet d'études (extrême lenteur dans le rendu des études), la communauté de communes a dû reprendre dès le départ cette

étude avec l'aide de ces partenaires (ARS, Agence de l'eau, Département). Cette étude est faite à un double niveau :

- optimisation des réseaux,
- mise en place de périmètres de protection des captages.

➤ **Transfert de la compétence eau et assainissement**

Afin de préparer au mieux le transfert des compétences eau et assainissement imposé par la loi NoTRE aux collectivités, une réflexion est menée. Les partenaires de la CCHVT sur ce sujet sont l'agence de l'eau et le Département qui ont apporté une aide technique sur la composition du cahier des charges et le choix du bureau d'étude et financière.

➤ **Partenariat avec le CPIE sur le thème de la biodiversité**

Depuis le 6 juillet 2015, la communauté de communes s'est engagée à soutenir un programme en faveur de la biodiversité en partenariat avec le CPIE des Pays Tarnais. Ce programme s'effectue sur 3 ans et permet d'organiser des rencontres avec le public et les élus sur des thèmes en rapport avec l'environnement afin de mieux connaître le territoire et de pouvoir agir en conséquence. Une première rencontre a été organisée en 2015 sous la forme d'une conférence sur le changement climatique à Labastide-Rouairoux. Des animations diverses ont été organisées en 2016 : conférences, balades paysagères et chantiers d'insertion. Un inventaire des actions en lien avec la biodiversité est aussi en cours d'élaboration.

➤ **Territoire à énergie positive pour la croissance verte**

La communauté de communes a candidaté à l'appel à projet territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPcv). En 2015, l'élaboration de cette candidature a permis de travailler à l'élaboration de projets intercommunaux et communaux.

Les élus ont souhaité travailler sur :

- la rénovation d'un bâtiment public afin de créer un gîte situé à la Planete à Saint-Amans-Valtoret, financement à 70% par l'Etat et le programme Leader,
- la rénovation thermique de logements des particuliers dans le cadre d'un dispositif d'abondement de l'éco-chèque de la Région pour public éligible à l'ANAH mais non prioritaire, de : 1500 € par logement dont un minimum de 300€ d'aide, financé à 80% par l'Etat
- la rénovation pour la baisse de consommation de l'éclairage public, financé par l'Etat et le SDET
- l'installation de 4 bornes de recharge pour les véhicules électriques financée à 50% par l'Etat
- la communication sur ces actions financée à 80% par l'Etat.

En 2016, une seconde enveloppe a été attribuée permettant de financer les projets suivants :

Actions	Bénéficiaire	Intitulé de l'action	Thématique
<i>Action CCHVT1</i>	Communauté de communes haute vallée du Thoré	Préserver la biodiversité grâce à la valorisation de la trame verte et bleue	Biodiversité
<i>Action CCHVT2</i>		Création d'un espace de télétravail exemplaire en centre-bourg : un bâtiment en autoconsommation électrique	Mobilité
<i>Action CCHVT3</i>		Développement de l'électromobilité - acquisition de 15 vélos électrique	Mobilité
<i>Action CCHVT4</i>		Développement de l'électromobilité - pose de 5 bornes de recharge rapide	Mobilité
<i>Action LAB1</i>	Commune de Labastide-Rouairoux	Actions de sensibilisation du citoyen en faveur du développement durable et de la préservation de la biodiversité	Biodiversité

Tourisme

➤ Aménagement du gîte de la planette

En 2016, les marchés ont été attribués pour la rénovation du gîte d'étape de la planette afin de permettre aux randonneurs d'effectuer le GR de Pays ou de rester seulement une ou deux nuits sur place.

➤ L'aire de camping-car à Labastide-Rouairoux

La communauté de communes de la haute vallée du Thoré a mis en place en 2011 une aire de camping-car sur le parking de la voie verte à Labastide-Rouairoux. Cependant, cette aire n'était pas assez visible et ne bénéficiait pas d'un aménagement terminé concernant le parking. La communauté de communes a donc souhaité améliorer cette offre déjà existante.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au cabinet d'études papyrus.

Le marché à procédure adaptée relatif à l'aménagement d'une aire de camping-car a été attribué à l'entreprise COLAS dont l'entreprise se situe à Gaillac pour un montant de 81 043,50 € HT.

Les travaux se sont achevés en 2016. L'aire a été inaugurée en septembre 2016 lors de la fête de la voie verte en partenariat avec le Parc naturel régional du Haut-Languedoc.



➤ **Office de tourisme et saison estivale 2016**

En 2016, une convention d'objectifs a été signée entre la communauté de communes et l'office de tourisme de Mazamet. Cette convention est valable deux ans :

CONVENTION D'OBJECTIFS

INCLUANT

LA CONVENTION DE VERSEMENT DU PRODUIT DE LA TAXE DE SÉJOUR

ENTRE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DE LA HAUTE VALLÉE DU THORÉ

ET

L'OFFICE DE TOURISME MAZAMET-MONTAGNE NOIRE

IDENTITÉ DES CONTRACTANTS

La présente convention met en relation :

La Communauté de Communes de la Haute Vallée du Thoré, représentée par son Président, Monsieur Philippe BARTHES, dûment habilité à cet effet par le Conseil Communautaire, en date du 14/12/2015

Ci-après dénommée « La Communauté »

Et

L'Office de Tourisme Mazamet-Montagne Noire, association constituée selon la Loi du 1er juillet 1901 suivant déclaration à la Sous-Préfecture de Castres sous le numéro 273, en date du 10 novembre 1926, dont le siège social est au 3 rue des Casernes à 81200 Mazamet, représentée par son Président, Loïc le MARCHANT de TRIGON, dûment habilité à cet effet par le Conseil d'Administration de l'Office, en date du

Ci-après dénommé « L'Office »

PRÉAMBULE

Cette convention a pour objet de définir les objectifs, missions que « La Communauté » fixe à « L'Office » pour une période de deux ans, renouvelable par tacite reconduction annuellement, ainsi que les moyens accordés par « La Communauté » pour l'accomplissement des dites missions.

« La Communauté » confie notamment à « l'Office » la gestion d'un point d'accueil touristique fixe sur le territoire de « La Communauté ». Des horaires d'ouverture correspondant aux attentes de « La Communauté » seront définis en accord avec les deux parties concernant le hors saison. En juillet et août, le bureau d'accueil de « La Communauté » sera ouvert au minimum 5 jours sur 7 et notamment pour les événements et animations de l'été.

ARTICLE 1 : MISSIONS DE SERVICE PUBLIC ET OBLIGATOIRES

« L'Office » a pour objet l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du tourisme sur le territoire de « La Communauté », et pour cela :

- 1-1** *Assurer les missions d'accueil et d'information des visiteurs dans chaque bureau d'information touristique géré par « L'Office ».*
- 1-2** *Organiser la promotion touristique de « La Communauté ».*
- 1-3** *Élaborer toute documentation, plan, guides d'informations touristiques relatifs à « La Communauté », tant sous forme « papier » que « numérique », les mises à jour sont également réalisées par « l'Office ».*
- 1-4** *Assurer la cohérence de la promotion des différents partenaires du développement touristique local, dont les communes liées à « L'Office » par une convention de même nature que celle-ci.*
- 1-5** *Élaborer des produits touristiques et assurer leur commercialisation dans les conditions prévues par la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation ou à la vente de voyage ou de séjours.*
- 1-6** *Fournir avis et conseils sur les projets d'équipements collectifs touristiques pour lesquels il sera consulté.*
- 1-7** *Réaliser des études pour des projets contribuant au développement touristique de « La Communauté » (en relation éventuelle avec les communes liées à « L'Office » par une*

convention de même nature que celle-ci), dans le cadre d'une politique de tourisme concertée.

1-8 S'engager dans la démarche qualité visant à satisfaire l'ensemble des clients de « L'Office » et améliorer la qualité de ses prestations.

Indicateurs de performance :

. Nombre de création et de vente des produits touristiques sur le secteur de « la Communauté »

. Nombre d'éditions réalisées selon les besoins

- Présence lors des réunions

ARTICLE 2 : AUTRES MISSIONS

2-1 Collecter l'information, réaliser et distribuer un agenda des manifestations de « La Communauté », tant sous forme « papier » que sous forme « numérique » avec une version spécifique pour l'été (de juin à septembre). La distribution s'effectuera dans les offices de tourisme, commerces, prestataires et lieux touristiques de « La Communauté ».

2-2 Organiser des événementiels spécifiques au territoire de « La Communauté ». Le programme sera préparé par la communauté de communes de la haute vallée du Thoré. « L'office » a en charge :

- la logistique nécessaire pour que l'animation se déroule dans les meilleures conditions possibles (lien avec les mairies, la communauté, les artistes et les prestataires, réservation et installation du matériel, anticipation des besoins, disponibilité en cas d'annulation)
- le respect des conditions du contrat avec le prestataire,
- les réservations des visiteurs pour les animations (google agenda, standard téléphonique, réponse mail),
- la présence sur les lieux d'animations afin de recevoir les artistes et/ou prestataires et les visiteurs
- le paiement de ces animations
- la communication (affichage, diffusion presse et internet, réseaux sociaux, distribution des programmes de l'été dans les commerces, offices de tourisme et lieux touristiques)
- le rapport final comprenant les éléments suivants à remettre en septembre à « La Communauté »: nombre de participants, type de public (touristes ou locaux, âge), météo, ce qui a marché, ce qui est à améliorer, avis argumenté sur la reconduction de l'animation

« L'office » ne peut pas faire payer la participation à ces animations aux visiteurs ou aux prestataires bénévoles pour son compte propre. Un budget à définir chaque année est attribué à « l'office » pour payer les factures liées à ces animations (cachet des prestataires et logistique liée au contrat avec le prestataire : restauration, hôtel...). La somme versée correspondra aux charges directes liées à ces animations, elle viendra s'ajouter à la subvention de fonctionnement mentionnée à l'article 22-1. Si ce budget n'est pas dépensé pour l'année en cours, il sera reporté pour l'année suivante.

2-3 Contribuer à l'animation et aux manifestations touristiques dans le cadre d'un partenariat avec « La Communauté ».

Indicateurs de performance :

- Suivi des relations presse (nombre d'articles presse, publications sur le site internet et les réseaux sociaux),

- Nombre de participants aux animations par rapport aux années précédentes,
- Présence lors des manifestations,
- Avis des participants et des prestataires sur l'organisation.

ARTICLE 3 : CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME

« L'Office » est classé en catégorie II depuis le 1er décembre 2014.

Tout doit être mis en œuvre pour maintenir ce classement. Il est notamment demandé que l'effectif minimum présent soit de 4 personnes afin de pouvoir assurer la qualité des services et des missions confiés et de garantir leur régularité.

« La Communauté » doit mettre à disposition des locaux remplissant les critères pour répondre à ce classement et à la démarche qualité.

ARTICLE 4 : DÉMARCHE QUALITÉ

Dans l'objectif de niveau de services et dans les engagements du classement en catégorie II de « L'Office », il lui est demandé de s'inscrire dans une démarche qualité validée, si possible, par l'obtention du label « Qualité Tourisme ».

Indicateurs de performance :

- . audits de la démarche,
- . obtention du label « Qualité Tourisme » (objectif).

ARTICLE 5 : RESSOURCES HUMAINES

Compte tenu de l'importance des Ressources Humaines dans la qualité des services rendus par « L'Office », une attention toute particulière sera apportée aux conditions de travail et à la motivation de l'équipe de « L'Office ». Le Droit du Travail et les dispositions de la Convention Collective seront scrupuleusement appliqués.

Un plan de formation sera mis en place, chaque année, qui devra tenir compte des demandes du personnel, des besoins de « L'Office » et des opportunités créés par les dispositifs d'aides mis en place par les instances fédérales du Tourisme.

Des réunions individuelles (au moins une par an) et des réunions collectives régulières avec les équipes permettront de détecter tant les besoins que les dysfonctionnements dans la structure.

Indicateurs de performance :

- . matrice de compétences,
- . planning de visites et formation,
- . entretien annuel du personnel.

ARTICLE 6 : ACCUEIL ET INFORMATIONS DES TOURISTES

Une des missions principale de « L'Office » est l'accueil et l'information des visiteurs.

« L'Office » doit veiller à la bonne qualité du cadre et des informations données à l'accueil (dans les locaux de « L'Office » ou « Hors les Murs ») en respectant, en particulier, les critères définis dans la Démarche Qualité. Les points d'accueil fixes et/ou mobiles seront ouverts et accessibles en fonction des besoins nécessités par la fréquentation attendue et par le souhait du conseil d'administration.

Les équipes d'accueil devront être régulièrement formées afin de pouvoir suivre les évolutions de tous les outils leur permettant de répondre aux demandes. Ils devront également connaître le territoire de « La Communauté » et notamment les installations comme les sentiers d'interprétation afin de renseigner au mieux les visiteurs.

Indicateur de performance :

. tableau des statistiques de fréquentation,

ARTICLE 7 : PROMOTION ET COMMUNICATION

« L'Office » développera la notoriété de « La Communauté » en utilisant tous les moyens qui sont à sa disposition, tant de promotion classique : affichage, presse, salons, manifestations que de promotion numérique à travers les nouveaux supports : sites, réseaux sociaux, échanges d'informations.

« L'Office » organisera la promotion et la communication suivant des axes définis s'adressant à des cibles visées, fonction de la stratégie définie par le plan d'actions et la politique de tourisme arrêtée.

« L'Office » travaillera, dans ces domaines, en étroite relation avec le Comité Départemental de Tourisme du Tarn, le Comité Régional de Tourisme de la région Midi-Pyrénées et « La Communauté » et plus généralement, tous les acteurs publics et privés associés au devenir touristique du territoire.

Indicateurs de performance :

. plans d'actions et de communication,

. planning prévisionnel salon.

ARTICLE 8 : BROCHURES

« L'Office » a le devoir de maintenir l'édition des brochures (y compris les fiches de randonnées), si nécessaire en 3 langues, adaptées aux besoins des prospects comme des visiteurs. Elles devront donner toutes les informations à jour, indispensables à la préparation de séjours et à l'information des visiteurs.

La gratuité ou l'aspect payant de cette documentation relèvera de la décision du Conseil d'Administration de « L'Office » qui tiendra compte, notamment, des pratiques adaptées dans le Département.

ARTICLE 9 : SITE INTERNET ET NTIC

Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication deviennent un point majeur de la promotion et de l'économie touristique. Dans ce cadre, « L'Office » doit en suivre les évolutions, s'engager dans leur utilisation et se doter des outils lui permettant d'être performant, voire innovant.

Le site internet <http://www.tourisme-hautevalleeduthore.com/> de « La Communauté » sera mis à jour régulièrement et devra évoluer pour, sans cesse, se maintenir attractif et compétitif par rapport à tous ceux qui proposent des destinations concurrentes.

Les différents médias sociaux et tous les outils qui naissent et changent seront utilisés en fonction de leur pertinence, de leurs coûts et de leur durée de vie.

Les échanges et flux d'informations seront aménagés avec les sites et réseaux sociaux partenaires.

Indicateurs de performance :

- mise à jour fréquente du site internet <http://www.tourisme-hautevalleeduthore.com/> de « La Communauté »

. nombre de visiteurs et visites,

. enquête de satisfaction site internet.

ARTICLE 10 : RÉSERVATION INDIVIDUELLE DANS LES HÉBERGEMENTS

« L'Office » s'engage à promouvoir les hébergeurs et notamment à permettre les réservations au travers de son site par le biais de l'outil de réservation en ligne « Open System ». Ce service gratuit est également proposé en « front office ».

Indicateur de performance :

. statistiques sur l'utilisation de l'Open System.

En cas de besoin, « l'Office » s'engage à assurer le service de réservation, location, communication et entretien (ménage et état des lieux) des gîtes ou refuges appartenant à « La Communauté ». Les bénéficiaires de ce service feront partis des recettes supplémentaires de « l'Office ». Ces hébergements peuvent être intégrés dans des offres packagées ou suggérées.

ARTICLE 11 : DÉMARCHAGE ET RÉSERVATION GROUPE

« L'Office » poursuit une démarche vis-à-vis des groupes de personnes pour des visites guidées, des produits touristiques « clés en main », des manifestations sportives et/ou culturelles comme pour des hébergements en gîte de groupe.

Indicateurs de performance :

- tableau des visites proposées et réservées sur le territoire de « La Communauté »

. tableau des statistiques visites guidées,

. enquête de satisfaction visites guidées.

ARTICLE 12 : BILLETTERIE ET BOUTIQUE

« L'Office » met à disposition un service de billetterie auprès des organisateurs de spectacles se produisant dans « La Communauté », des manifestations sportives et culturelles ainsi que toute initiative requérant une vente de billets.

Un tarif de rémunération est mis en place. Il tient compte du montant du billet.

Il existe une boutique qui propose des articles divers en négoce (Achat/Vente) et en dépôt-vente. Il paraîtrait opportun de développer cette activité en fonction des axes décidés du développement touristique et de la capacité de « L'Office » à financer un stock et à déterminer le choix des articles à mettre en vente.

Un avenant sera mis en place en temps voulu dans le cadre du développement d'une gamme de produits dédiés. Si l'investissement pour cette gamme de produits est effectué par « La Communauté », son remboursement sera prévu en fonction des ventes.

Cette activité devra s'exercer sous l'entière responsabilité de « L'Office ».

ARTICLE 13 : RELATIONS PRESSE

« L'Office » devra engager des actions envers la presse écrite, parlée, télévisuelle afin de déclencher des reportages sur la destination de « La Communauté ». Elle devra veiller à être en pleine cohérence avec la propre communication de « La Communauté ». Un plan de communication devra être mis en place dans toute la mesure du possible. Inversement, si « La Communauté » met en place des actions de communication concernant le tourisme, « L'Office » devra être un relai et diffuser cette communication. La presse locale et régionale sera informée régulièrement des animations, événements, actualités et nouveautés.

« L'Office » est en relation avec le chargé de presse du Comité Départemental du Tourisme qui peut le solliciter pour l'accueil de journalistes nationaux et internationaux.

ARTICLE 14 : ÉVÉNEMENTIEL ET ANIMATION

« L'Office » a la compétence « animation ». Il peut donc intervenir dans l'organisation d'animations et de festivités en lien avec sa stratégie de développement.

Toutefois, cela ne fait pas partie de ses missions prioritaires.

De plus, « L'Office » a la possibilité de mettre à la disposition d'organiseurs un certain nombre de ressources (fichier de journalistes, listes de supports de communications, conseils à partir de son savoir-faire...). Dans ces différents cas, il aura la possibilité de négocier avec les demandeurs, une facturation de ses prestations.

ARTICLE 15 : PHOTOTHÈQUE

La photothèque est une conservation des images provenant de « L'Office », de ses membres, de ses partenaires, de « La Communauté » et de toute autre source. Il est important que ces photos soient devenues libre de droits afin de pouvoir être utilisée et marquée par « L'Office ».

Elle doit être d'une qualité permettant la mise en valeur du territoire, et l'illustration de ce qui existe et s'y fait de remarquable.

La photothèque est un élément important du patrimoine de « L'Office » et doit rester sa propriété.

« L'Office » doit être en droit de le valoriser en terme financier, si besoin.

Indicateurs de performance :

- . demande d'utilisation de photos,*
- . nombre et nature des téléchargements de photos*

ARTICLE 16 : LES LABELS

« L'Office » est labellisé « Tourisme et handicap ».

« L'Office » peut initier et/ou animer les démarches pour une labellisation souhaitée par « La Communauté » ou utile pour elle,

- « Famille + »
 - « Commune Touristique »...par exemple, en collaboration avec elle et son propre plan d'actions.
- « L'Office » sensibilisera par son information, ses partenaires professionnels, les visiteurs et les porteurs de projets.

Indicateurs de performance :
. l'obtention de ces labels.

ARTICLE 17 : WIFI GRATUIT

« L'Office » met à la disposition de ses visiteurs un service WIFI gratuit, une heure par connexion. Obtention de la marque « Point i Mobile » par OTF.

Il s'engage à maintenir ce service en l'élargissant aux autres bureaux d'information touristique fixe. .

ARTICLE 18 : DÉVELOPPEMENT DURABLE

« L'Office » doit s'inscrire dans une démarche de développement durable :

- . vis-à-vis de son personnel,
- . vis-à-vis des visiteurs, incitation aux téléchargements, aux gestes responsables...
- . vis-à-vis des acteurs touristiques en mettant à leur disposition des livrets édités par le CDT.

ARTICLE 19 : ANIMATION DES RÉSEAUX DE PARTENAIRES ET PRESTATAIRES

« L'Office » doit veiller à remplir son rôle important de recrutement, d'animation et de formation qu'il a auprès de ses partenaires et prestataires. Il est naturellement leur interlocuteur privilégié.

Pour ce faire, « L'Office » met en place une newsletter, un espace pro dans son site, des « éduc'tours ». des « éduc'randos ». Ces services de base ne seront pas payants, ces services sont :

- le référencement sur le site internet et sur les publications papiers
- accès à l'espace pro du site internet
- la participation aux réunions d'information et aux « éduc'tours » et « éduc'randos ».
- la newsletter

Le prix d'adhésion des prestataires de « La Communauté » sera proposé en fonction d'une liste de services « plus » établis par « L'Office » sous forme de forfait servant à la montée en gamme des prestataires. « L'Office » mène, en effet, des actions pour convaincre les professionnels à améliorer leurs offres, à monter en gamme, afin de rendre l'accueil des touristes plus attractif et plus performant. « L'Office » leur offrira l'information nécessaire en matière de nouveautés, des évolutions de la réglementation, des statistiques pouvant leur être utiles.

Indicateurs de performance :
. évolution des adhérents professionnels,
. guide du partenariat.
- mise en place d'un questionnaire de satisfaction
- nombre de rencontres organisées par an et participation

ARTICLE 20 : ÉTUDES ET STATISTIQUES

Pour y répondre, « L'Office » tient à jour un tableau de bord de son activité ainsi que de la vie de l'offre et de la demande touristique. Il les transmet mensuellement à l'Observatoire Départemental et les tient à la disposition des élus et des professionnels du tourisme.

ARTICLE 21 : CONDITION DE MOYENS

Si un ou plusieurs indicateurs de performance traduisaient l'échec d'un objectif pour un manque de moyens financiers ou humains, « L'Office » dans la mesure où il aurait fait part des problèmes rencontrés auprès de « La Communauté », ne saura être tenu pour responsable de ce fait et il ne pourra pas en être tenu compte pour mettre fin à la présente convention, sauf d'un commun accord. De même, si un dysfonctionnement est remarqué par « La Communauté », « La Communauté » dans la mesure où elle en aurait fait part en amont par courrier avec accusé de réception, pourra rompre la présente convention dans les 6 mois en prenant pour référence la date de l'accusé de réception et se réserve le droit de demander à « L'Office » le remboursement de toute ou partie de la somme versée.

ARTICLE 22 : LES ENGAGEMENTS DE « LA COMMUNAUTÉ »

22-1 : La subvention de fonctionnement

« La Communauté » allouera à « L'Office » une subvention de fonctionnement annuelle de 25 000 €.

Si ce montant devait faire l'objet d'une révision, celle-ci devra être matérialisée par un avenant signé des deux parties.

« La Communauté » pourra verser des subventions exceptionnelles à « L'Office » pour l'accomplissement d'opérations spécifiques qui pourraient lui être demandées.

22-2 : La convention Taxe de Séjour

« La Communauté » souhaite que « L'Office » institue la taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire et elle versera à « L'Office » une subvention équivalente à l'intégralité de la Taxe de Séjour perçue du Trésor Public (hors les 10% réservés au Conseil Départemental). « L'Office » a en charge l'intégralité des démarches administratives concernant la mise en place et l'évolution et l'application législative de la taxe de séjour

Les membres du personnel de « L'Office » habilités par le Trésor, continueront de gérer la collecte de la Taxe pour le compte du Trésor Public (et donc, de la communauté et du Conseil Départemental).

Ils devront mettre en place tout ce qui est nécessaire pour contrôler la bonne application de la Loi et des tarifs votés par « La Communauté ».

Indicateurs de performance :

. utilisation de la taxe de séjour dans des actions de promotion des prestataires

ARTICLE 23 : GOUVERNANCE DE « L'OFFICE »

Compte tenu des conventions d'objectifs devant être signées avec d'autres communes du bassin Mazamétain, une révision des statuts sera nécessaire afin d'organiser leur représentativité.

« La Communauté » participera au groupe de travail chargé de proposer les réformes nécessaires.

ARTICLE 24 : COMPTABILITÉ, RAPPORTS MORAL ET FINANCIER

« L'Office » tient sous la responsabilité de son Président, une comptabilité devant respecter les principes et les usages en la matière.

Elle est supervisée par un expert-comptable qui valide les comptes et atteste de la sincérité de la situation annuelle devant l'Assemblée Générale des adhérents.

« L'Office » tient à la disposition du Conseil d'Administration, des élus communaux et plus généralement des adhérents, les documents comptables légaux et les registres de délibérations.

« L'Office » s'engage à faire, chaque année, sa demande de participation financière (cf. article 22-1.) auprès de « La Communauté » avant la date butoir fixée par cette dernière. Il devra accompagner ladite demande d'un budget prévisionnel.

« L'Office » doit adresser à « La Communauté », au plus tard au 31 mars, le compte de résultat, le bilan et le rapport d'activité de l'exercice comptable clos le 31 décembre précédent. Le tout certifié par le Président.

« L'Office » fournit sur demande de « La Communauté » les procès verbaux des assemblées générales et du Conseil d'Administration, ainsi que toutes les modifications intervenues dans les statuts, sur la composition du Conseil et du bureau.

ARTICLE 25 : RÉSERVE DE « LA COMMUNAUTÉ »

« La Communauté » se réserve le droit de fixer le montant de sa participation financière. Toutefois, il lui sera demandé de justifier sa décision.

En cas de baisse, elle ne pourra exiger de « L'Office », la continuité parfaite des missions confiées.

La subvention de « La Communauté » est subordonnée à la production des pièces prévues à l'article 24.

ARTICLE 26 : DURÉE ET RÉSILIATION

La présente convention est conclue et signée pour une durée de deux ans à compter du 1er janvier 2016 et sera renouvelée par tacite reconduction annuellement.

Toute modification à l'un quelconque des articles devra faire l'objet d'un avenant.

« La Communauté » notifiera à « L'Office » la présente convention signée en lui faisant connaître la date à laquelle elle aura été reçue par le représentant de l'État.

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, trois mois avant l'expiration de la période contractuelle, par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception, valant mise en demeure.

En outre si l'activité de « L'Office » était significativement inférieure aux prévisions présentées lors de la demande de subvention, et cela sans raison admissible, « La Communauté » se réserve le droit de demander à « L'Office » le remboursement de toute ou partie de la somme versée.

Pendant l'année 2016, l'office de tourisme a :

- organisé trois réunions publiques
- rencontré les prestataires afin de leur évoquer le changement de gestion de l'office (cotisation et services)
- visité le territoire à travers des éduc'tours ou éduc'rando à la journée (5 journées)
- réalisé 3 audits pour des prestataires et à rencontrer 2 porteurs de projets
- participé à trois réunions pour aider la communauté de communes à créer des offres complémentaires
- mis à jour le site internet et animé les réseaux sociaux (facebook)
- accueilli sur les salons et lors de manifestations locales diverses

- pris en charge les frais de publication (guide de l'été notamment)

- accueilli pour les manifestations de l'été :

Accueil presse en Mairie de Mazamet pour la promotion des animations de l'été, tant sur le pays Mazamétain que sur la Haute Vallée du Thoré. Distribution de documents (notamment Guide de l'été en HVT).

E-mailings hebdomadaires aux OT du Tarn, de l'Aude et de l'Hérault et aux mairies de l'ensemble du territoire

Les lundis 2016		Les lundis 2015	
Nbre	Participants	Nbre	Participants
8	142	9	279

Les mercredis 2016		Les mercredis 2015	
Nbre	Participants	Nbre	Participants
9	436	9	344
Les jeudis 2016		Les jeudis 2015	
Nbre	Participants	Nbre	Participants
4	540	4	496

Les dimanches 2016		Les dimanches 2015	
Nbre	Participants	Nbre	Participants
9	100	9	279

Total 2016		Total 2015	
Nbre	Participants	Nbre	Participants
30	1 218	31	1 309

La taxe de séjour a également été votée en 2016 pour être appliquée en 2017. Les revenus de cette taxe reviennent à l'office de tourisme de Mazamet.

Catégories d'hébergement	Part Communauté de communes de la haute vallée du Thoré	Part Conseil Départemental	Total perçu
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2,14	0,21	2,35

Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,53	0,15	1,68
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,09	0,11	1,20
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,91	0,09	1,00
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,82	0,08	0,90
Chambres d'hôtes	0,75	0,08	0,83
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,60	0,06	0,66
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,50	0,06	0,56
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,50	0,05	0,55
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain	0,50	0,05	

d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes			0,55
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20	0,02	0,22

PARTIE III :

Prix et qualité du service public d'élimination des déchets

Introduction

Présentation générale du service

Le service de collecte des déchets ménagers est assuré par la Communauté de Communes de la Haute Vallée du Thoré pour le compte des sept communes membres.

Le service de traitement des déchets ménagers est confié au syndicat mixte TRIFYL auquel la Communauté de Communes a adhéré par délibération du 10 mai 2005.

En 2016, la communauté de communes a travaillé à l'optimisation de la collecte afin de pouvoir effectuer (avec le même personnel et le matériel à disposition), la collecte sur une commune supplémentaire. Une convention a été signée avec la communauté d'agglomération Castres-Mazamet pour le ramassage des ordures ménagères sur la commune du Rialet. Ce service coûte 5 000 euros par an à la communauté de communes.



A. Les indicateurs techniques

1. Territoire et organisation

Le périmètre d'intervention : Albine, Labastide-Rouairoux, Lacabarède, Rouairoux, Saint-Amans-Valtoret, Sauveterre et Bout-du-Pont-de-l'Arn.

Population desservie : population de la Communauté de Communes soit 5 641 habitants (DGF), ainsi que 6 familles de la Commune d'Anglès (par convention du 12/04/2000 renouvelée en 2005).

2. La collecte

La tournée de la collecte des ordures ménagères

Depuis le 7 janvier 2013, le service est effectué de cette manière :

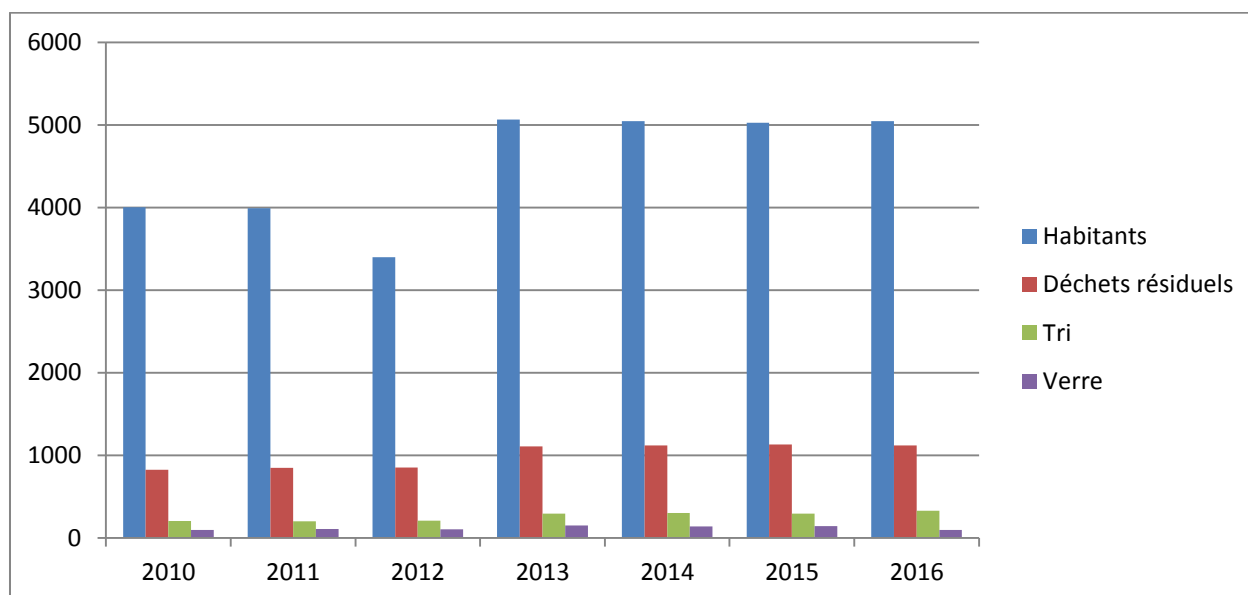
LUNDI	Labastide-Rouairoux + Sauveterre Centre Bourg + Saint Amans Valtoret Montagne + Route du Banquet
MARDI	Quelques points de collecte de Lacabarède + Bout du Pont de l'Arn (conteneurs ordures ménagères et tri sélectif)
MERCREDI	Collecte du tri sélectif pour Labastide-Rouairoux, Lacabarède, Sauveterre, Rouairoux, Albine et Saint Amans Valtoret
JEUDI MATIN	Labastide-Rouairoux + La Lardouze + Lespeygurade + Le Brugas + Le Simou + Albine + Codico + Le Colombié
JEUDI APRES-MIDI (autre équipe)	Sauveterre et Saint Amans Valtoret Village (jusqu'à Bellevue) + quelques autres points de collecte.
VENDREDI	Lacabarède : Usine de Longchamp + Nalbaut + Camproux + Rouairoux + Bout du Pont de l'Arn

- ✓ Les points de collecte sont définis par les mairies en concertation avec le personnel chargé de la collecte.

Tonnages Collectes (en tonnes)

Année	Habitants (INSEE)	Déchets résiduels en tonne	Tri		Verre
			Entrant	Dont sacs	
2016	5 047	1 122	331	20,33	134,60
2015	5 027	1132,26	293,84	102,84	143,07
2014	5 047	1 120,48	301,24	105,42	141,61
2013	5 066	1 110,34	294,72	103,16	151,06
2012	3 998	852,62	212,00	86,92	105,67
2011	3 990	848,62	200,88	82,35	108,99
2010	4 003	824,78	207,50	85,07	96,14

En 2012, un habitant produisait 213kg de déchets résiduels. En 2013, il en produit 219kg/hab. En 2014, il en produit 222kg/hab. EN 2015, il en produit 225kg. En 2016, il en produit 222kg/an.



TARIFS :

Année	Capitation	Déchets résiduels	Tri des déchets	Majoration sacs	Verre
2016	10,40€ HT/hab/an	70,50€ HT/tonne	42,00€ HT/tonne	6,00€ HT/tonne	12,20€ HT /tonne
2015	10,40€ HT/hab/an	69,50 € HT/tonne	40,00€ HT/tonne	5,00€ HT/tonne	12,00€ HT /tonne
2014	10,40€ HT/hab/an	69,50 € HT/tonne	40,00€ HT/tonne	5,00€ HT/tonne	12,00€ HT /tonne
2013	9,80€ HT/hab/an	60,50€ HT/tonne	47,00€ HT/tonne	5,00€ HT/tonne	11,60€ HT/tonne

B. Les indicateurs financiers

1. Bilan annuel

Dépenses			Recettes
Fonctionnement 2016			
Charges ateliers techniques			
eau	77,70 €	TEOM	379 404,00 €
electricité	992,91 €	collecte aire de repos	2 594,92 €
produits entretien	1 507,97 €	CCMHL	1 350,00 €
taxe foncière	3 105,00 €	Communication trifyl	500,00 €
Charges camion			
entretien réparation camion	10 482,16 €		
carburants	19 338,72 €		
taxe sur les véhicules	124,00 €		
assurance camion 9996TB81	1 919,59 €		
location camion OM	38 545,74 €		
Personnel			
vêtements de travail	905,37 €		
assurance personnel	2 196,00 €		
CNAS	616,00 €		
mise à disposition sauveterre	0,00 €		
personnel titulaire + charges (3 postes)	61 321,50 €		
contrat d'avenir	0,00 €		
personnel administratif (3 jours par mois pour direction + 3h par mois pour compta)	4 200,00 €		
interim	492,00 €		
formations	0,00 €		
visite médicale	605,92 €		
Traitement			
traitement trifyl	185 040,77 €		
Divers			
composteurs	0,00 €		
location laveuse conteneurs	3 388,80 €		
achat cabas tri sélectif	0,00 €		
sacs poubelles	12 023,50 €		
amortissement	11 068,02 €		

	357 951,67		
Total	€		383 848,92 €
Investissements			
conteneurs	6 214,30 €	amortissements	11 068,02 €
conteneurs à verre			
Total	6 214,30 €		
TOTAL GENERAL	364 165,97		394 916,94 €
	€		

Solde investissement + fonctionnement	30 750,97 €
--	--------------------

Résultat :

	2015	2016
Solde	66 440,35€	30 750,97

2. Modalités d'exploitation

	Régie	Marché d'exploitation
Collecte sélective	X	
Collecte O.M.	X	
Collecte Verre		TRIFYL (avec un sous-traitant)
Traitement O.M.		TRIFYL
Traitement tri sélectif		TRIFYL
Traitement du verre		TRIFYL